

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 13

L'an deux mille dix-sept, et le 17 juillet à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier  
BOUISSOU, Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12/07/2017,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, M. Daniel MARTIN, Mme Cécile EVANO, M.  
Stéphane AUGU, M. Guy SVELON, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Pascal  
PLANCHANT, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, M. Jérôme  
ROBUCHON, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER,  
Mme Cécile DESCHAMPS.

Absents excusés : Mme Nadine DESCHAMPS.

Absent : Mme Isabelle JAVAUX.

Un scrutin a eu lieu, Mme Cécile EVANO a été élue secrétaire à l'unanimité.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 30  
juin 2017, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre  
du jour de la convocation :

**2017-8-1/ ÉTUDE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a  
été saisi pour une déclaration d'aliénation une habitation située au 41 rue  
principale pour les parcelles cadastrées AX 210 et AX 211, d'une superficie  
totale de 1 004 m<sup>2</sup> pour une valeur de 89 680 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de  
ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ce bien, et charge  
Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Notaire chargé de ce  
dossier.

**2017-8-2/ PROPOSITION D'ANIMATIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a  
rencontré M. PETITSIGNE, de la Compagnie Troll et la Huitième  
Compagnie qui lui a fait des propositions d'animations :

- pièce de théâtre « Lettres à Lulu » pour le 11 novembre 2018 à  
11h dans la grange du Musée Balzac pour un montant de  
1 160,50 euros T.T.C.

M. le Maire précise que cette pièce a déjà été présentée en 2011,  
et qu'elle a rencontré un vif succès. Cette manifestation pourrait  
être inscrite dans la saison culturelle 2018 et ainsi bénéficier  
d'une subvention régionale de 50% par le biais du PACT.

- Pièce de théâtre « Absurdus Desprogicum » avec en première partie « Zaï Zaï Zaï Zaï » pour le dimanche 12 novembre 2017 dans la salle des fêtes pour un montant de 200 euros et entrée au chapeau pour les artistes.
- Ateliers de théâtre pour les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) de l'année scolaire 2017-2018, à destination des élèves de primaire pour un montant de 4 320 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les trois propositions suivantes et charge Monsieur le Maire de signer les devis correspondants et de déposer la demande de subvention auprès de la région pour le PACT 2018 :

- Lettres à Lulu » pour le 11 novembre 2018 pour un montant de 1 160,50 euros T.T.C. Une demande doit être déposée auprès du Conseil Départemental afin d'utiliser la grange du Musée Balzac,
- « Absurdus Desprogicum » avec en première partie « Zaï Zaï Zaï Zaï » pour le dimanche 12 novembre 2017 pour un montant de 200 euros et entrées au chapeau pour les artistes.
- Ateliers de théâtre pour les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) de l'année scolaire 2017-2018, à destination des élèves de primaire pour un montant de 4 320 euros.

#### **2017-8-3/ ORGANISATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) le mercredi matin de 8h30 à 11h30, au lieu des mardi et vendredi après-midi de 15h à 16h30. Après accord du corps enseignant et des parents, l'inspection d'académie a validé cette proposition, mais en indiquant que le fonds d'amorçage ne pourrait être maintenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver l'organisation existante (T.A.P. les mardi et vendredi après-midi) avant un arrêt total des T.A.P. avec un retour à la semaine des 4 jours à partir de septembre 2018.

#### **2017-8-4/ PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ALSH**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charges les travaux complémentaires suivants à la construction du bâtiment ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour un montant total estimé à 3 703 euros (chiffrage pouvant varier en fonction des travaux) :

- Branchement des eaux pluviales : 470 euros,
- Décaissement d'une partie de la cour de l'école : 693 euros
- Démolition d'un massif béton : 290 euros
- Modification de deux ouvertures sur la construction adjacente : 2 250 euros.

#### **2017-8-5/ ACQUISITION D'UN PORTILLON POUR LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise MAINE CLOTURES d'un montant de 1 003,30 euros T.T.C. pour l'acquisition d'un

nouveau portillon pour l'école primaire suite aux travaux qui vont avoir lieu dans la cour avec la construction du bâtiment ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de ce portillon d'un montant de 1 003,30 euros T.T.C. auprès de l'entreprise MAINE CLOTURES pour l'école primaire.

#### **2017-8-6/ INSTALLATION DE CONTACTEURS A CLÉS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'installation par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.) de contacteurs à clés sur les armoires électriques 14 et 15 qui commandent l'éclairage public entre la rue Principale et l'étang de Maurux afin de gérer au mieux leur allumage en cas de manifestations pour un montant de 160,80 euros H.T.

#### **2017-8-7/ ACQUISITION D'UNE BALANÇOIRE ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Monsieur le Maire fait part du projet d'installer au niveau du jardin public une balançoire accessible aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.). M. le Maire informe qu'il a reçu trois devis, dont deux qui concernent des balançoires mixtes (un siège standard et un siège PMR sécurisé). Afin que ce nouveau jeu soit accessible de tous, il propose d'étudier uniquement les deux devis suivants :

- SUNJEUX avec une structure en métal d'un montant de 3 451,20 euros T.T.C.,
- ENTREPRISE COLLECTIVITÉ avec une structure en bois d'un montant de 3 420,00 euros T.T.C.

Il est précisé que pour l'acquisition de ce genre de structure, une subvention pourrait être obtenue, et qu'il est souhaitable d'envisager auparavant l'emplacement exact ainsi que le type de sol à installer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prévoir une enveloppe de 3 500 euros pour l'acquisition d'une balançoire mixte,
- d'étudier l'emplacement de son installation ainsi que le type de sol à installer,
- de charger M. le Maire de déposer une demande de subvention pour l'acquisition de cette structure.

#### **2017-8-8/ ÉTUDE ACOUSTIQUE AU CIRCUIT DE LA CHÂTAIGNERAIE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise EREA INGENIERIE d'un montant de 3 600 euros H.T. pour la réalisation d'une étude acoustique sur le circuit de la Chataigneraie. Le coût de cette étude sera supporté à part égale entre les deux communes propriétaires du circuit : SACHÉ et PONT DE RUAN.

Des mesures seront effectuées lors d'un roulage suivi d'un week-end sans utilisation, puis lors d'un week end de course afin de connaître l'impact sonore de l'activité du circuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise EREA INGENIERIE avec une prise en

charge communale de 1 800 euros H.T., et charge Monsieur le Maire de le signer.

#### **2017-8-9/ ACQUISITION D'UN LAVE-VERRES POUR LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un lave-verres pour équiper la salle des fêtes communale et présente des devis dans une fourchette de prix allant de 746,80 à 2 206,80 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'un lave-verres d'un montant maximal de 1 200 euros T.T.C, laissant ainsi la possibilité de choisir le modèle le plus adapté.

#### **2017-8-10/ MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle la délibération date du 21 novembre 2016 sur les horaires d'éclairage public, et informe les membres du Conseil Municipal de la réclamation posée par l'Auberge du XIIIème siècle concernant son heure d'extinction sur la Place Calder, soit 1h00 du matin ou 2h00 du matin en cas de manifestations. Il est demandé à ce que l'extinction de l'éclairage public soit reportée à 2h00 du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide :
  - l'allumage de l'éclairage public du coucher du soleil à 22h30 et de 6h00 au levé du jour pour les lampadaires commandés à partir des horloges situées sur tout le territoire de la commune, hormis le Centre-bourg,
  - l'allumage de l'éclairage public du couché du soleil à 2h00 et de 6h00 au levé du jour pour les lampadaires commandés à partir des horloges situées dans le Centre-bourg.
- Dit que lors des fêtes, et en fonction des besoins, l'éclairage public pourra être maintenu plus longtemps, sur tout ou partie des rues éclairées, et notamment jusqu'à 3h00 du matin pour les manifestations communales.
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### **2017-8-11/ ACQUISITION DE LAMPIONS POUR LE 14 JUILLET**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser Madame Cécile EVANO, Adjointe au Maire, de la somme de 250 euros, correspondant à l'acquisition des lampions pour le 14 juillet.

#### **2017-8-12/ MODIFICATION D'EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE COMMUNAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide 12 voix pour et 1 abstention de modifier l'emplacement du bureau de vote communal pour les élections à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 dans la nouvelle salle de Conseil municipal et de mariage de la mairie au lieu de la salle des fêtes communale.

**2017-8-13/ ORGANISATION DU COMICE DU MONDE RURAL POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire d'AZAY LE RIDEAU concernant l'organisation du Comice du monde rural pour 2018. Le Conseil Municipal d'AZAY LE RIDEAU a décidé de ne pas organiser la prochaine session sur leur commune comme c'est le cas tous les 6 ans pour les raisons suivantes :

- Sortie du Canton de Chinon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Coût financier important pour la commune organisatrice,
- Manque de bénévoles pour assurer l'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient l'organisation du Comice du monde rural sur la commune d'AZAY LE RIDEAU afin de préserver la tradition de cette manifestation faisant partie du patrimoine culturel de nos communes.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'adresser la présente délibération aux communes de l'ex-CCPAR (Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau), ainsi qu'à l'ensemble des associations communales afin que chacun puisse apporter son soutien à cette organisation.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h00 et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 18 septembre 2017 à 20h00.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	Absente excusée
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
M. SVELON Guy	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	

M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	